

**Descriptif des ateliers de la 2^{ème} Conférence non-gouvernementale
euro-africaine sur « Migrations et développement »,
Vendredi 17 octobre 2008**

Version définitive, 31 juillet 2008

Atelier 1 : Relations Nord-Sud, modèles de développement et migrations

Depuis des décennies, l'Union européenne traite avec les pays du continent africain dans le cadre de relations économiques censées favoriser leur développement. Les questions migratoires sont devenues un point de négociation crucial pour les pays du Nord, qui utilisent leurs partenariats pour faire valoir leurs intérêts. La fermeture des frontières au Nord devient le pendant de l'aide au développement au Sud.

Dans le même temps, les politiques économiques de l'Union européenne ont un impact certain sur les mouvements de population. Mettre le développement au service de la « gestion des flux migratoires », réduire les fonds du développement et augmenter ceux consacrés aux contrôles aux frontières, solliciter l'épargne des migrants pour pallier les carences des investissements publics et de l'Aide au développement, autant de tendances à l'œuvre qui témoignent d'un accroissement des inégalités entre l'Europe et l'Afrique et qui maintiennent le continent africain à l'écart du développement.

Cette situation se trouve aujourd'hui renforcée par les nouveaux défis posés par la crise environnementale. Alors même que les Etats du Nord, et notamment européens, ont promu un modèle de développement qui a gravement mis la planète en danger, les conséquences phénoménales en terme de mouvements de population commencent déjà à peser sur les pays du Sud¹. Quelles solutions envisager pour faire face à cette nouvelle situation ?

L'atelier s'interrogera sur la notion même de développement et sur les fondements des politiques de développement et des politiques migratoires, afin de répondre de manière réaliste et durable aux besoins des populations du Sud comme du Nord et aux enjeux planétaires que constituent le partage des ressources et les défis environnementaux.

¹ 50 millions de réfugiés climatiques en 2010 selon l'université des Nations Unies de Bonn.

Atelier 2 : Politique d'immigration « choisie » : quel impact sur les droits des migrants dans les pays d'accueil ?

Résumée par l'opposition entre immigration "choisie" et immigration "subie", les politiques migratoires de nombreux Etats européens s'inscrivent dans une logique utilitariste qui laisse peu de place aux droits des migrants dans les pays d'accueil. Elles inspirent également la politique migratoire de l'Union européenne.

Pour défendre les soi-disant principes d'intégration, on pose des obstacles au droit de vivre en famille (mariages mixtes et regroupement familial), alors que dans le même temps la mobilité est entravée par une politique de visas restrictive.

Le droit de participer à la vie sociale et civique est restreint : le droit de vote des migrants reste encore ignoré dans de nombreux pays européens, l'accès aux soins, à l'éducation et au logement est limité.

A ce jour aucun Etat membre de l'Union européenne n'a ratifié la Convention internationale des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille du 18 décembre 1990.

Les recours aux régularisations sont menacés, renforçant ainsi les risques de précarité des sans-papiers qui vivent et travaillent en Europe.

Des dispositifs de tri euro-centrés sont organisés : projet de « carte bleue européenne » pour les travailleurs dits « hautement qualifiés », recrutement de travailleurs saisonniers corvéables et précarisés.

L'atelier s'interrogera sur les moyens d'infléchir ces tendances en plaçant l'égalité des droits, qu'ils soient politiques, civils, économiques, sociaux ou culturels, au cœur de la politique migratoire en Europe.

Atelier 3 : La liberté de circulation : un droit loin d'être universel

Les Etats européens ont mis en place des dispositifs sophistiqués de fermeture de leurs frontières extérieures : les migrants sont contraints d'emprunter des routes de plus en plus dangereuses, et/ou sont souvent retenus dans les "zones tampons" que l'Union européenne finance, en amont de ses frontières. Dans ce contexte d'externalisation des contrôles, la quasi-impossibilité de migrer légalement et la vulnérabilité grandissante des migrants favorisent de fait le développement de réseaux de type mafieux aux frontières. Dans les Etats de transit ainsi que dans les Etats européens, cette fermeture des frontières est renforcée par des dispositifs d'enfermement : en témoignent la multiplication de centres de détention ou camps, où sont placés de façon quasi systématique les migrants. Ces dispositifs sont désormais légitimés par la directive « retour » et financés par le Fonds européen pour le retour.

Témoignages et état des lieux sur ce qui se passe à ces frontières, au sein en particulier des centres de détention pour étrangers, constitueront le premier objectif de cet atelier.

La rencontre ministérielle euro africaine qui se tiendra en octobre promet de renforcer les dispositifs de contrôles aux frontières, en tentant notamment d'impliquer la CEDEAO dans le modèle européen de gestion répressive, au détriment du modèle historique de libre circulation des personnes pourtant commun aux deux espaces régionaux.

Quels sont les effets « en cascade » à court et moyen termes de ces politiques en termes de circulation, d'expulsion et de refoulement en Afrique ? Quelles sont les mobilisations nationales, régionales pour s'opposer à ces évolutions ? Comment réaffirmer aux yeux de l'opinion publique l'importance de faire évoluer les droits attachés à la mobilité des personnes migrantes ? Telles seront les questions posées dans l'atelier.

Atelier 4 : Femmes migrantes

On ne parle souvent des femmes migrantes que comme des victimes de la violence et des trafics. Il s'agit d'une vision réductrice de la réalité. Qu'elles aient choisi, ou aient été contraintes de quitter leur pays, les femmes jouent un rôle croissant dans la migration. La condition de celles qui restent, nombreuses, se transforme. Avec les départs des hommes, elles assument le rôle de chef de famille dans les pays d'origine et contribuent à la mutation des schémas familiaux traditionnels.

L'atelier tentera de recenser, à travers des exemples concrets, les mécanismes qui précarisent particulièrement les femmes migrantes. Dans les pays d'origine, elles constituent la majorité des employés de l'industrie délocalisée (textile en Roumanie). Dans les pays d'arrivée, on les trouve dans les secteurs les plus précaires (secteurs des services et des soins à la personne, de plus en plus privatisés). Dans l'agriculture espagnole, les programmes de recrutement depuis les pays d'origine (Maroc/Sénégal) ciblent prioritairement les mères de famille, qui constituent une main d'œuvre temporaire captive, sous-payée, exploitable.

L'atelier traitera également des persécutions spécifiques faites aux femmes qui sont, dans les pays d'origine ou lors du parcours migratoire, rarement reconnues et analysera les systèmes de « protection des victimes » et les lois anti-immigration qui, dans les pays du Nord, ont souvent pour effet de les fragiliser et de les rendre plus vulnérables.

Atelier 5 - Mineurs en migration

Un nombre grandissant de mineurs, souvent dotés d'une grande maturité et très mobiles, quitte leur pays sans la compagnie d'un adulte, sur décision individuelle ou familiale.

Une conjonction de facteurs explique la migration de ces mineurs : contexte socio-économique, accès à une formation, aspiration à la jouissance de libertés individuelles, soif de « modernité », craintes de traitements dégradants ou inhumains.

Quelles que soient les causes de leur départ ces mineurs pourraient pourtant pleinement bénéficier de cette migration s'ils étaient accueillis, valorisés et protégés.

Mais la politique de « lutte contre l'immigration irrégulière », qui voit en eux des étrangers plutôt que des enfants, les expose encore plus que les adultes aux dangers de la route et des refoulements, les assigne à la précarité et à la marginalité et condamne ainsi tous leurs espoirs. Pour pouvoir les considérer comme majeurs, la plupart des Etats européens n'hésitent pas à utiliser, à l'encontre des plus âgés, des méthodes qui n'ont de scientifique que l'apparence (« examen osseux »).

Outre ces mineurs isolés, l'atelier s'intéressera aussi aux nombreux enfants de personnes sans-papiers vivant avec leur famille dans les pays d'immigration. Ces derniers sont victimes des réglementations qui conduisent à leur enfermement et/ou leur expulsion avec leurs parents, comme l'autorise la directive "retour" adoptée en juin 2008, ou les en séparent.

Dans les deux cas, les principes de respect de l'« intérêt supérieur de l'enfant » et du droit de vivre en famille sont dévoyés au nom de la « maîtrise des flux migratoires ».

Atelier 6 : Quelle place pour le droit d'asile ?

Rien ne permet de distinguer a priori un migrant d'un réfugié ou d'un demandeur d'asile sur le parcours migratoire. Or, tous les dispositifs de contrôle et de retenue mis en place ou financés par l'Union européenne à ses frontières ou dans les pays voisins² entravent de fait l'accès au territoire européen des personnes ayant besoin de protection internationale. La chute vertigineuse du nombre de demandes d'asile -50% en 5 ans pour l'UE- en Europe comme dans tous les pays industrialisés est la conséquence directe de ces entraves. A l'échelle mondiale, le nombre de réfugiés et de personnes déplacées dans leur propre pays ne cesse pourtant d'augmenter : 19 millions en 1989 contre 26 millions en 2007.

Prétendant respecter la Convention de Genève sur les réfugiés, la politique européenne d'asile impose un système de répartition autoritaire du traitement des demandes d'asile : à l'intérieur de l'UE avec le règlement Dublin, et avec ses voisins non européens, notamment au Maghreb, au nom d'un inéquitable "partage des responsabilités" qui les contraint à recevoir les réfugiés que l'Europe ne veut plus accueillir, alors qu'ils n'y sont prêts ni sur le plan économique ni sur le plan institutionnel.

L'atelier s'attachera à mesurer les effets de l'externalisation de la « gestion des flux migratoires » sur le sort des demandeurs d'asile et des réfugiés qui, au nord comme au sud de la Méditerranée, voient leurs droits bafoués, et de plaider pour la réhabilitation du droit d'asile, dont le libre choix par les demandeurs de leur pays d'accueil est une des conditions.

² Frontex, SIVE, politique de visas, sanctions contre les compagnies de transport, officiers de liaison postés dans les aéroports de départ.